

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3032

9 décembre 2011

SOMMAIRE

Efeu Invest S.à r.l.	145517	Safinvest S.A.	145490
LF & CO Sàrl	145513	Santarem S.A.	145493
LGF Europe S.à r.l.	145513	Santarem S.A.	145494
Life Solutions Holding	145517	Sarigan S.A.	145494
Life Solutions Holding	145517	SD Fashion Business sàrl	145494
LI Lux 1 S.à r.l.	145516	Security-Service-Schmitt SA	145494
Lleyton Development S.à r.l.	145517	Serrurerie Marc Bouchart s.à r.l.	145498
Locamarine Sàrl	145531	Sherwin-Williams Coatings S.à r.l.	145499
Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l.	145513	SimonsVoss Luxco S.à r.l.	145503
Loriot Corp. S.A.-SPF	145531	Steekaul S.A.	145507
Louvigny Participations II S.A.	145532	Teamgest S.à r.l.	145499
Lov S.à r.l.	145532	Tee Holding S.A.	145498
LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l.	145533	The Rocks S.à r.l.	145510
Lupo Holdings S.à r.l.	145513	Thore S.A., SPF	145502
Luxhope A.G.	145533	Thore S.A., SPF	145503
Lux Independent S.à r.l.	145512	Todoka Holdings S.A.	145503
Lux Lettering S.à r.l.	145533	Tonus & Cunha Associés S.à r.l.	145498
Lux Repair S.A.	145533	Topos Holding S.A.	145503
M.I.S.S. - Multimedia International System Service S.A.	145536	Transat (Luxembourg) Holdings	145514
M.I.S.S. - Multimedia International System Service S.A.	145536	Transports Gansen s.à r.l.	145498
Mitteuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	145536	Trifi S.à r.l.	145507
Polaris Capital Group S.à r.l.	145513	Trifi S.à r.l.	145510
Romford Investment Holding S.à r.l.	145490	Trifi S.à r.l.	145507
Sabi Participation S.A.	145490	Triton II LuxCo 2 S.à r.l.	145517
		Trulux S.à r.l.	145510
		Tsemah S.à r.l.	145510

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 146.278.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150096/13.

(110174052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Safinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 66.330.

—
Rectificatif au dépôt L110155265 déposé au 29/09/2011

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150097/11.

(110174348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 271.269,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 117.263.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1- Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2- Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30th, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and

3- Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7th, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies established on October 24th, 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Romford Investment Holding S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 117263, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on June 14th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1580 of August 19th, 2006, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 28th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 874 of May 3rd, 2011.

II. The Company's share capital is set at two hundred and seventy-one thousand two hundred and sixty-nine British Pounds (£ 271,269.-) represented by fifteen thousand nine hundred and fifty-seven (15,957) shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each.

III. The shareholders resolve to amend article 2 of the Company's article of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may further acquire and hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, the acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad, as well as the performance of all operations relating to real estate properties, including the investment, acquisition and taking directly or indirectly of any participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and the acquisition through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally the holding, management, development, encumbering, sale or disposition of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.”.

IV. The shareholders further resolved to amend article 13 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.”.

V. The shareholders lastly resolved to remove article 15 from the Company’s article of association and to subsequently proceed with the renumbering of the remaining articles of the Company’s articles of association.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
- 3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande, ici représentés par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 24 octobre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Romford Investment Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117263, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1580 du 19 août 2006 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, daté du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 874 du 3 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-et-onze mille deux cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 271.269,-) représenté par quinze mille neuf cent cinquante-sept (15.957) parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra par ailleurs acquérir et détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir et de prendre directement ou indirectement des participations ou intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte».

IV. Les associés décident également de modifier l'article 13 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants».

V. Les associés décident enfin de supprimer l'article 15 des statuts de la Société et de procéder par la suite à la renumérotation desdits statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148339/187.

(110172128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Santarem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.912.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTAREM S.A.

DE BERNARDI Alexis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011150100/12.

(110174288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Santarem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.912.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTAREM S.A.
DE BERNARDI Alexis / ROSSI Jacopo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011150101/12.

(110174289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Sarigan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.854.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150102/13.

(110174364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

SD Fashion Business sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 134.792.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150103/10.

(110174763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Security-Service-Schmitt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 164.271.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den vierzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft IWA S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 83416, hier vertreten durch Herrn Wolfgang SCHOLER, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, in seiner Eigenschaft als Vorsitzender und Delegierter des Verwaltungsrates, Einzelzeichnungsberechtigter.

Der Erschienene, der wie oben angegeben vertreten wird, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société anonyme“ (Aktiengesellschaft) wie folgt zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: "Security-Service-Schmitt SA".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch ein einziges Verwaltungsratsmitglied geführt werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Tod, Aufhebung der Zivilrechte, Konkurs, Liquidation oder Bankrott des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwaltungsratsmitglieds kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Mertert verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Überwachung von beweglichen Mobilien und Immobilien; unter Bewachung von Immobilien und beweglichen Mobilien versteht man die Aktivitäten welche darin bestehen, gewerbmässig die Sicherheit von Immobilien und beweglichen Mobilien zu gewährleisten, sei es durch die Anwesenheit von Wachmännern, sei es durch technische Mittel, welche mit einer Überwachungszentrale verbunden sind, und einen sachgemässen Einsatz im Falle eines unbefugten Eindringens in die betroffenen Immobilien oder einer betrügerischen Entwendung, sogar bei Drohung durch Dritte von Beschädigung der bewachten Besitztümer.

- die Verwaltung von Alarmzentralen: unter Verwaltung von Alarmzentralen versteht man die Aktivitäten welche darin bestehen, ständig gewerbmässig Alarmsysteme zu überwachen und einen sofortigen Einsatz im Falle eines Auslösens des Alarms zu gewährleisten.

- Geldtransport oder Werttransport: d.h. die Aktivitäten welche darin bestehen, gewerbmässig Werte oder Gelder auf dem Territorium des Grossherzogtums Luxemburg zu transportieren.

- Personenschutz: gemeint sind Aktivitäten welche erwerbmässig, ständig oder zu bestimmten Perioden, die Sicherheit von physischen Personen gewährleisten, sei es in ihrem Domizil, als auch während jeglicher Bewegung ausserhalb ihres Domizils und sie im Falle eines physischen Angriffes zu beschützen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Erbringung von Sicherheitsdienstleistungen (Security-Dienstleistungen) bei kulturellen Veranstaltungen jeder Art.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen im In- und Ausland fördern kann, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch ein einziges Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden, der „einziges Verwaltungsratsmitglied“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwaltungsratsmitglied zwei (2) neue Verwaltungsratsmitglieder ernennen. Das einzige Verwaltungsratsmitglied beziehungsweise die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf das einzige Verwaltungsratsmitglied (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwaltungsratsmitglied(er) wird/werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwaltungsratsmitglied verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um ein neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise das einzige Verwaltungsratsmitglied hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch das einzige Verwaltungsratsmitglied gefasst werden, haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch das einzige Verwaltungsratsmitglied unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise das einzige Verwaltungsratsmitglied kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendarstage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise das einzige Verwaltungsratsmitglied ist ermächtigt, Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am 15. des Monats Februar um 17.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

Kapitalzeichnung

Die gesamten einhundert (100) Aktien werden wie folgt gezeichnet:

- IWA S.A., vorgenannt,	100 Aktien
Insgesamt: einhundert Aktien	100 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Konstantin ROHR, Kaufmann, geboren am 16. September 1981 in Trier, wohnhaft in D-54295 Trier, Recklingstrasse 20;
 - Herr Hermann Josef SCHOLER, Kaufmann, geboren am 3. Januar 1959 in Trier, wohnhaft in D-54290 Trier, 59, Karl-Marx-Strasse (Allemagne);
 - Herr Wolfgang SCHOLER, Kaufmann, geboren am 15. Dezember 1984 in Trier, dienstlich wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.
- 4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - Herr Konstantin ROHR, vorgenannt;
 - Herr Wolfgang SCHOLER, vorgenannt;
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft IWA S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 83416.
- 6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, sowie die Genehmigungen vom Justizministerium vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich sind, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Wolfgang Scholer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 octobre 2011 LAC / 2011 / 45962. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011148367/187.

(110172029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Serrurerie Marc Bouchart s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 15, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 74.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011150104/10.

(110174680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Tee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.428.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150139/10.

(110174559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Tonus & Cunha Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.158.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 2 novembre 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société TONUS & CUNHA ASSOCIES SARL est désormais réparti comme suit:

TWENTYTHREEFIVE SA, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61 route de Longwy, immatriculée au RCSL sous le numéro B146479: 500 parts

Total: CINQ CENT parts sociales

Fait à Bertrange, le 02/11/2011.

Référence de publication: 2011150140/14.

(110174063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Transports Gansen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn.

R.C.S. Luxembourg B 96.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011150141/10.

(110174683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Teamgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 38, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 138.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011150144/10.

(110174682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.412.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of October, at 14.15 p.m.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 148.400,

here represented by Mr. James MURPHY, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy issued under private signature on 18 October 2011.

The proxy having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration. The prenamed company is the sole shareholder in Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 148.412, incorporated on 25 September 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial C number 2068 on 21 October 2009 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

I. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand Euros (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of one million and fifty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,052,500.-) to an amount of one million fifty and three thousand five hundred Euros (EUR 1,053,500.-) by the issue of one thousand (1,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each at a total subscription price of forty-two million two hundred and ninety-five thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,295,381.80). The aggregate contribution of forty-two million two hundred and ninety-five thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,295,381.80) in relation to the new shares is to be allocated as follows: (i) one thousand Euros (EUR 1,000.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-two million two hundred and ninety-four thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,294,381.80) is allocated to the share premium account of the Company.

II. Subscription of the one thousand (1,000) new shares by Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 148.400, the sole shareholder in the Company, and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of (i) sixteen million six hundred and fifty-nine thousand nine hundred and twenty-six (16,659,926) ordinary shares with a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each, representing the entire issued share capital of RONSEAL LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 2968830 whose registered office is at Thorncliffe Park, Chapelton, Sheffield England S35 2YP, United Kingdom, for an aggregate amount of twenty-nine million nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 29,900,000.-); and (ii) one hundred thousand (100,000) ordinary shares of with a par value of one Euro and twenty-five Euro Cents (EUR 1.25) each, of which two (2) shares are authorised and issued, representing the entire authorised and issued share capital of RONSEAL (IRELAND) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Oak House, Leopardstown Office Park, Sandyford, Dublin 18, with registered number 171623 for an aggregate amount of seven million one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 7,100,000.-).

III. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows to reflect the increase in capital:

“ Art. 6.

6.1 The Company’s issued capital is fixed at one million fifty three thousand five hundred Euros (EUR 1,053,500.-) represented by one million fifty-three thousand five hundred (1,053,500.-) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid up and subscribed.”

That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand Euros (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of one million and fifty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,052,500.-) to one million and fifty-three thousand five hundred Euros (EUR 1,053,500.-) by the issue of one (1,000) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each at a total subscription price of forty-two million two hundred and ninety-five thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,295,381.80). The aggregate contribution of forty-two million two hundred and ninety-five thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,295,381.80) in relation to the new shares is to be allocated as follows: (i) one thousand Euros (EUR 1,000.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-two million two hundred and ninety-four thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,294,381.80) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription and Payment

Subscription of the one thousand (1,000) new shares by Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 148.400, the sole share holder in the Company, and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of (i) sixteen million six hundred and fifty-nine thousand nine hundred and twenty-six (16,659,926) ordinary shares with a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each, representing the entire issued share capital of RONSEAL LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 2968830 whose registered office is at Thorncliffe Park, Chapeltown, Sheffield England S35 2YP, United Kingdom, for an aggregate amount of twenty-nine million nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 29,900,000.-); and (ii) one hundred thousand (100,000) ordinary shares of with a par value of one Euro and twenty-five Euro Cents (EUR 1.25) each, of which two (2) shares are authorised and issued, representing the entire authorised and issued share capital of RONSEAL (IRELAND) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Oak House, Leopardstown Office Park, Sandyford, Dublin 18, with registered number 171623 for an aggregate amount of seven million one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 7,100,000.-).

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of forty-two million two hundred and ninety-five thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,295,381.80) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly by delivery of (i) a contribution certificate dated 18 October 2011 and issued by Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., and (ii) a valuation certificate dated 18 October 2011 and issued by the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company:

“ Art. 6.

6.1 The Company’s issued capital is fixed at one million fifty-three thousand five hundred Euros (EUR 1,053,500.-) represented by one million fifty-three thousand five hundred (1,053,500.-) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid up and subscribed.”

Valuation

For registration purposes, the aggregate contribution value amounts to forty-two million two hundred and ninety-five thousand three hundred and eighty-one Euro and eighty Euro Cent (EUR 42,295,381.80) converted from an amount of thirty seven million Pounds Sterling (GBP 37,000,000.-) (exchange rate median price on 14 October 2011: GBP 1 = EUR 1.1431).

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately six thousand six hundred and fifty Euros (EUR 6,650.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour d'octobre à 14.15 heures.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu,

Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.400,

ici représentée par Monsieur James MURPHY, solicitor, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société susvisée est l'associé unique de capital de la société Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.412, constituée par acte daté du 25 septembre 2009 reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2068 le 21 octobre 2009 (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

I. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un mille Euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.052.500,-) au montant d'un million cinquante-trois mille cinq cents Euros (EUR 1.053.500,-) par l'émission d'un mille (1.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) à un montant total de souscription de quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,295,381.80). L'apport total de quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,295,381.80) est alloué comme suit: (i) un mille Euros (EUR 1.000,-) au capital social de la Société, et (ii) quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,294,381.80) au compte de prime d'émission de la Société.

II. Souscription d'un mille part nouvelles sociale par la société Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. et le paiement de ces nouvelles parts sociales et de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature de la totalité de: (i) seize millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-six (16.659.926) parts sociales, d'une valeur de un livre sterling (GBP 1,-) chacune, détenues dans le capital de RONSEAL LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et immatriculée sous le numéro 2968830; et (ii) cent milles (100.000) parts sociales ordinaire, d'une valeur d'un vingt-cinq euro (EUR 1,25) chacune, sur lesquelles deux (2) sont autorisées et en circulation, détenues dans le capital de RONSEAL (IRELAND) LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande et immatriculée sous le numéro 171623.

III. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, comme suit:

« Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à un million cinquante-trois mille cinq cents Euros (EUR 1.053.500,-) représenté par un million cinquante-trois mille cinq cents (1.053.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un mille Euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.052.500,-) au montant d'un million cinquante-trois mille cinq cents Euros (EUR 1.053.500,-) par l'émission d'un mille (1.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) à un montant total de souscription de quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,295,381.80). L'apport total de quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,295,381.80) est alloué comme suit: (i) mille Euros (EUR 1.000,-) au capital social de la Société, et (ii) quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,294,381.80) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription et Paiement

Souscription de ces nouvelles parts sociales par la société Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.400, l'associé unique des parts sociales de la Société et paiement de la prime d'émission attachée de ces nouvelles parts sociales émise par un apport en nature de la totalité des: (i) seize millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-six (16.659.926) parts sociales, d'une valeur de un livre sterling (GBP 1.-) chacune, détenues dans le capital de RONSEAL LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d' Angleterre et immatriculée sous le numéro 2968830; et (ii) cent milles (100.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur d'un vingt-cinq euro (EUR 1,25) chacune, sur lesquelles deux (2) sont autorisées et en circulation, détenues dans le capital de RONSEAL (IRELAND) LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande et immatriculée sous le numéro 171623.

La preuve de l'existence et de valeur de l'apport d'un montant de quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatrevingts centimes (EUR 42,295,381.80) a été apportée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément par une délivrance de (i) certificat d'apport daté du 18 octobre 2011 et émis par Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., et (ii) un certificat d'évaluation daté du 18 octobre 2011 et émis par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a, de manière subséquente, décidé de modifier l'article 6 des statuts de Société comme suit:

« **Art. 6.**

6.1 Le capital social est fixé à un million cinquante-trois mille cinq-cent Euros (EUR 1,053,500,-) représenté par un million cinquante-trois mille cinq-cent (1,053,500,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant total de l'apport s'élève à quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts centimes (EUR 42,295,381.80) convertit de montant du trente-sept millions Euro (GBP 37,000,000.-) (taux d'échange du 14 octobre 2011 GBP 1= EUR 1,1431).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement six mille six cent cinquante Euros (EUR 6.650,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MURPHY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2011. LAC/2011/46223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148370/201.

(110171744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Thore S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.213.

—
Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'actionnaire unique du 22 août 2011

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société du 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

THORE S.A. SPF

Référence de publication: 2011150145/14.

(110174713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Thore S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 142.213.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 5 août 2009 avec la société THORE S.A., précédemment avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 142.213, a été résiliée avec effet au 22 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2011150146/11.

(110174788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Todoka Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.408.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur est acceptée.

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Jean-Marie POOS, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011150148/16.

(110174430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Topos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.857.

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 a décidé d'accepter les démissions des administrateurs Joseph Collaro et Brigitte Stumm et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011150149/13.

(110174657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 577.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"), Hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 October 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of SimonsVoss Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1448 of 15 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.255 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 75 of 14 January 2011.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred sixty-four thousand euro (EUR 564,000.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-) to five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 577,875.-).

2 To issue five hundred sixty-four thousand (564,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Rowan Nominees Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred sixty-four thousand euro (EUR 564,000.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-) to five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 577,875.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five hundred sixty-four thousand (564,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Rowan Nominees Limited, prementioned, represented as aforementioned, (the "Subscriber") which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for five hundred sixty-four thousand (564,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of five hundred sixty-four thousand euro (EUR 564,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind made to the Company representing an aggregate amount of five hundred sixty-four thousand euro (EUR 564,000.-) which corresponds at least to the nominal value of the five hundred sixty-four thousand (564,000) new shares to be issued by the Company."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred sixty-four thousand (564,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 577,875.-) divided into five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five (577,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 octobre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de SimonsVoss Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 13.875,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1448 du 15 juillet 2010 (la «Société») et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153.255. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 75, en date du 14 janvier 2011.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-quatre mille euros (EUR 564.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 13.875,-) à cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 577.875,-).

2 Emission de cinq cent soixante-quatre mille (564.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Rowan Nominees Limited et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-quatre mille euros (EUR 564.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 13.875,-) à cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 577.875,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq cent soixante-quatre mille (564.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription – Paiement

Ensuite a comparu Rowan Nominees Limited, prémentionnée, représentée comme il est dit ci-avant, (le «Souscripteur»), en vertu d'une procuration susmentionnée, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq cent soixante-quatre mille (564.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cinq cent soixante-quatre mille euros (EUR 564.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature fait à la Société pour un montant total de cinq cent soixante-quatre mille euros (EUR 564.000,-) correspondant à la valeur nominale de cinq cent soixante-quatre mille (564.000) nouvelles parts sociales à émettre par la Société».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cent soixante-quatre mille (564.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 577.875,-) divisé en cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (577.875) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 octobre 2011. Relation: RED/2011/2216. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148372/167.

(110172467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150150/10.

(110174212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150151/10.

(110174213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Steekaul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 73.342.

L'an deux mil onze, le trente septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de la société anonyme "STEEKAUL S.A." établie et ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.342,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 du 19 février 2000 (la "Société"), et dont le capital a été converti en euros en application de la loi du 10 décembre 1998 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 du 8 mars 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Majoie, maître menuisier, demeurant à L-8367 Hagen, 8, rue Neuve,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Daniel EPPS, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marlène Knol, directrice de crèche, demeurant à L-8077 Bertrange, 119, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) de manière à ce que le capital social soit augmenté de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) à un montant de neuf cent trente mille euros (EUR 930.000,-).

2. Émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles, de manière à ce que le nombre d'actions soit augmenté de cinq mille (5.000) actions, chacune d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) à quinze mille (15.000) actions, chacune d'une valeur nominale de soixante deux euros (EUR 62,-), ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à un dividende à partir de la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire décide sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles par capitalisation de partie du compte courant de l'actionnaire Madame Marlène KNOL, préqualifiée, et attribution des actions nouvellement émises au souscripteur en contrepartie de tel apport et constatation de la réalisation de l'augmentation du capital.

4. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions à adopter sous les points 1) à 4) de l'ordre du jour, comme suit:

" **Art. 5. (première phrase).** Le capital social est fixé à neuf cent trente mille euros (EUR 930.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune."

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour l'avancer au dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et modification de l'article 17 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 17. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans au siège social ou à tout autre endroit à indiquer dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à quinze heures."

6. Modification de l'article 18 deuxième phrase des statuts comme suit:

" **Art. 18. (deuxième phrase).** Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

7. Remplacement de deux administrateurs démissionnaires.

8. Renouvellement de mandat d'administrateur et nominations

9. Révocation du commissaire aux comptes

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. - Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

III. - Il résulte de cette liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions, toutes les actions, représentant la totalité du capital social émis de la Société, sont représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'Assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) de manière à ce que le capital social se trouve augmenté de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) à un montant de neuf cent trente mille euros (EUR 930.000,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre cinq mille (5.000) actions nouvelles de manière à ce que le nombre d'actions se trouve augmenté de cinq mille (5.000) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) à quinze mille (15.000) actions, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à un dividende à partir de la date des présentes.

Souscription et Libération

Est intervenu ensuite l'actionnaire Madame Marlène KNOL, préqualifiée, laquelle comparante a déclaré souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvellement émises par la Société.

La libération a été effectuée par la conversion de partie du compte courant actionnaire.

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales l'apport en nature décrit ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi par la société STATERA AUDIT S.à r.l., avec siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.148, daté du 29 septembre 2011 sous la signature de Madame Claudine WILHELM, réviseur d'entreprises.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 5.000 actions, ayant une valeur nominale d'EUR 62, à émettre en contrepartie."

Ce rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera enregistré.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles par capitalisation de partie du compte courant de l'actionnaire Madame Marlène KNOL, préqualifiée, et attribution des actions nouvellement émises au souscripteur en contrepartie de tel apport et constate la réalisation de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier comme suit la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions adoptées ci-dessus:

" **Art. 5. (première phrase).** Le capital social est fixé à neuf cent trente mille euros (EUR 930.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour l'avancer au dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et de modifier l'article 17 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 17. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans au siège social ou à tout autre endroit à indiquer dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à quinze heures."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 deuxième phrase des statuts comme suit:

" **Art. 18. (deuxième phrase).** Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Septième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Henk KNOL et Madame Marlène KNOL, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur en place, à savoir Monsieur Michel MAJOIE, prénommé, et de nommer administrateurs:

- Madame Monique SMAL, retraitée, née à Rumelange, le 22 avril 1934, demeurant à L-4697 Lasauvage, 167, rue des Passeurs,

- Monsieur Daniel EPPS, comptable, né à Echternach, le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes: la société LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.870.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAJOIE, M. KNOL, D. EPPS, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 octobre 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011148415/135.

(110172030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Trulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.117.

Résolution de l'associé unique du 25 octobre 2011

En date du 25 octobre 2011, l'associé unique de la société TRULUX S.À R.L. (la «Société») a décidé de
- nommer Mr. Clive Rich, né le 26 April 1960 à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à 352 Upper Richmond Road, UK-SW15 6TL Londres, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- transférer le siège social de la Société du 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est la suivante: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

TRULUX S.À R.L.

Référence de publication: 2011150153/19.

(110174041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150152/10.

(110174216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Tsemah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150154/10.

(110174628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

The Rocks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.050.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of October.

Before Maître Martine DECKER, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

- REMI AB, a company incorporated under the laws of Sweden, established and having its registered office at SE-181 31 Lidingö (Sweden), Tyktorpsvägen 31, registered with the Swedish Companies Registration Office (Bolagsverket), under the number 556556-5404,

here represented by Mr. Neil Medlyn, company administrator, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on October 6th, 2011.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declares that it is the sole shareholder of «THE ROCKS S.à r.l.», a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann,

registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 123.050 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27th December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 260 of 27th February 2007,

That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

That the appearing party, represents the entire share capital, according to (1) the Articles of Incorporation, (2) a transfert of shares under private seal dated 18th December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 238 of 2nd February 2010, according to which Mr. Seth Mikael BYSTRÖM sold his five hundred (500) shares of the Company to «QUIETUS ADVICE K & W nr 710 AB», a private limited liability company, under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office (Bolagsverket), under the number 556797-0255 the name of which has been changed in «The Rocks Holding AB» with registered office at Storgatan 48, 114 55 Stockholm (Sweden), published in the said Memorial C Number 1411 of 9th July 2010, and (3) the sole shareholder The Rocks Holding AB was dissolved by merger procedure and merged into REMI AB, prenamed, according to an excerpt of the Swedish Companies Registration Office (Bolagsverket) dated 8th September 2011, attached to the present.

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the sole shareholder resolves to dissolve the Company, put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 17 of the articles of association of the Company, the sole shareholder resolves to appoint as liquidator, Mr. Lars Jonas Martin PERNHOLT, lawyer, with professional address at SE-103 90 Stockholm (Sweden), Norrlandsgatan 16.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix. There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Hesperange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le six octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- REMI AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à SE-181 31 Lidingö (Sweden), Tyktorpsvägen 31, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés suédois (Bolagsverket), sous le numéro 556556-5404, ici représentée par Mr. Neil Medlyn, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 6 octobre 2011.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare qu'elle est l'associé unique de «THE ROCKS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.050 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par

Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 27 février 2007,

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Que le comparant représente l'entière part du capital social, en application (1) des statuts, (2) d'une cession de parts sous seing privé du 18 décembre 2009, publié audit Mémorial C numéro 238 du 2 février 2010, aux termes de laquelle M. Seth Mikael BYSTRÖM a vendu ses cinq cents (500) parts de la Société à «QUIETUS ADVICE K&W nr 710 AB», une société à responsabilité limitée de droit suédois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés suédois (Bolagsverket), sous le numéro 556797-0255, laquelle a changé sa dénomination en «The Rocks Holding AB», avec siège social à SE-114 55 Stockholm, Storgatan 48, publié audit Mémorial C numéro 1411 du 9 juillet 2010, et (3) de la fusion par absorption de la société The Rocks Holding AB par REMI AB, précitée, ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registre de Commerce et des Sociétés suédois (Bolagsverket) du 8 septembre 2011, annexé aux présentes.

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société, de mettre en liquidation de la Société et de commencer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 17 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Lars Jonas Martin PERNHOLT, avocat, résidant professionnellement à SE-103 90 Stockholm (Suède), Norrlandsgatan 16.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144-148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.W.Medlyn, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45504. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mercredi 26 octobre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011148434/114.

(110172032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Lux Independent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011149974/11.

(110174316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**LGF Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Polaris Capital Group S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149979/11.

(110174629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Lupo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149972/10.

(110174530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

LF & CO Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 143.391.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149978/10.

(110174062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.790.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion des Actionnaires tenue le 31 Juillet 2011

Résolution unique:

L'Associé Unique a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2011, de révoquer Madame Wai Yee Kok, Responsable Financier, née en Malaisie, le 03/08/1974, domicilié au 56 E, Tower 5, Manhattan Hill, Mei Foo, Kowloon, Hong-Kong, de sa fonction de Gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONGREACH HOLDINGS LUXEMBOURG CO. S.à.r.l

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011149971/16.

(110174679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Transat (Luxembourg) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 133.493.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth day of October.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared

TRANSAT A.T. INC., a Canadian public corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 300, rue Léo-Pariseau, Suite 600, Montréal, Québec, H2X 4C2, Canada, (the "sole Shareholder"),

represented by Mrs. Véronique Wauthier, lawyer, professionally domiciled at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, by virtue of proxy given on October 18th 2011 in Montréal.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of Transat (Luxembourg) Holdings, with registered office at L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 7th 2007, published in the Mémorial C N° 2875 of December 11th 2007, amended by a deed of the undersigned notary on October 29th 2009, published in the Mémorial C number 2360 of December 3rd 2009, on November 16th 2010, published in the Mémorial C number 123 of January 21st 2011, and on May 3rd 2011, published in the Mémorial C number 1568 of July 14th 2011

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under section B number 133493 (the "Company")

The sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of EUR 468,000.- (four hundred sixty eight thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 3,817,650.- (three million eight hundred seventeen thousand six hundred fifty euro) to the amount of EUR 4,285,650.- (four million two hundred eighty five thousand six hundred fifty euro) by issuing 9,360 (nine thousand three hundred sixty) new shares with a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, having the same rights as the existing shares; fully paid up in cash.

2 Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

"The corporate capital is fixed at EUR 4,285,650.- (four million two hundred eighty five thousand six hundred fifty euro) divided into eighty five thousand seven hundred thirteen (85,713) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, fully paid up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

3 Miscellaneous.

First resolution

The sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 468,000.- (four hundred sixty eight thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 3,817,650.- (three million eight hundred seventeen thousand six hundred fifty euro) to the amount of EUR 4,285,650.- (four million two hundred eighty five thousand six hundred fifty euro) by issuing 9,360 (nine thousand three hundred sixty) new shares with a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

Thereupon has appeared Mrs Véronique Wauthier, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of TRANSAT A.T. INC., by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe the 9,360 (nine thousand three hundred sixty) new shares of a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each and to make payment for such new shares in cash. Therefore the amount of EUR 468,000.- (four hundred sixty eight thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The corporate capital is fixed at EUR 4,285,650.- (four million two hundred eighty five thousand six hundred fifty euro) divided into eighty five thousand seven hundred thirteen (85,713) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, fully paid up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,600.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRANSAT A.T. INC., une compagnie publique de droit canadien valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit canadien, ayant son siège social au 300, rue Léo-Pariseau, Suite 600, Montréal, Québec, H2X 4C2, Canada, (l'"Associée unique"),

ici représentée par Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 18 octobre 2011 à Montréal.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée unique de la société représentée comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Transat (Luxembourg) Holdings, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 novembre 2007, publié au Mémorial C N° 2875 du 11 décembre 2007, modifié suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2360 du 3 décembre 2009, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 123 du 21 janvier 2011, et en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1568 du 14 juillet 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 133493 (la "Société").

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 468.000,- (quatre cent soixante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.817.650,- (trois millions huit cent dix-sept mille six cent cinquante euros) à un montant de EUR 4.285.650,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros) avec émission de 9.360 (neuf mille trois cent soixante) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes; libérées intégralement en espèces .

2) Modification correspondante de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 4.285.650,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros), divisé en 85.713 (quatre-vingt-cinq mille sept cent treize) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 50,(cinquante euros) chacune, entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins 75 % (soixante-quinze pour cent) du capital social de la Société."

3) Divers.

L'Associée unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 468.000,- (quatre cent soixante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.817.650,- (trois millions huit cent dix-sept mille six cent cinquante euros) à un montant de EUR 4.285.650,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros) avec émission de 9.360 (neuf mille trois cent soixante) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

Ensuite Madame Véronique Wauthier, prénommée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de TRANSAT A.T. INC., en vertu de la procuration pré-mentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les 9.360 (neuf mille trois cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de EUR 468.000,- (quatre cent soixante-huit mille euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 4.285.650,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros), divisé en 85.713 (quatre-vingt-cinq mille sept cent treize) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins 75 % (soixante-quinze pour cent) du capital social de la Société."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47333. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148439/147.

(110172640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.317.

L'adresse de l'associé Christopher Brown, a changé. Il convient désormais de noter Red Lion House, 100 High Street, Harlton, Cambridge, CB23 1ES, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149980/12.

(110174454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Life Solutions Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 130.756.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 octobre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Nicholas ILLGEN, Administrateur, 9, Am Kaiserwald, D-54329 Konz, Allemagne;
- Mr Riens AAPKES, Administrateur-Président, employé privé, Fauna 51, 1273 GW Huizen, Pays-Bas;
- Mr Helge KNEDLIK, Administrateur, Gilbertstraße 67a, D-54290 Trier, Allemagne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 octobre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 octobre 2011 a décidé de transférer avec effet au 15 octobre 2011, son siège social actuellement sis au 4, rue de Virton, L-2672 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. Luxembourg, le 7 octobre 2011

Pour LIFE SOLUTIONS HOLDING

Société anonyme

Référence de publication: 2011149981/21.

(110174402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Life Solutions Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 130.756.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149982/10.

(110174440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Lleyton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 127.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149984/10.

(110174529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Efeu Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton II LuxCo 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 109.055,52.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.940.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Triton II LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.922 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 October 2011.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Triton II LuxCo 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having as share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem of 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 of 23 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.940. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create five classes of shares, namely the class A1 ordinary shares, the class A2 ordinary shares, the class A3 ordinary shares, the class B1 preferred shares and the class B2 preferred shares, having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement pursuant to item 9 of the present agenda.

2 To convert the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A1 ordinary shares.

3 To increase the share capital of the Company by an amount of ninety-six thousand five hundred fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 96,555.52) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 109,055.52).

4 To issue eight million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven (8,499,997) new class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) new class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) new class B1 preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

5 To accept the subscription for these newly issued class A1 ordinary shares, class A3 ordinary shares and class B1 preferred shares, together with payment of a share premium amounting to thirty-five million nine hundred fifty-nine thousand one hundred eighty-one euro and sixty-five cents (EUR 35,959,181.65), by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such newly issued class A1 ordinary shares, class A 3 ordinary shares and class B1 preferred shares by a contribution in cash and by a contribution in kind consisting in a receivable.

6 To confirm the amount of the Company's subscribed capital of one hundred nine thousand fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 109,055.52) represented by nine million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-seven (9,749,997) class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

7 To change the name of the Company to "Efeu Invest S.à r.l.".

8 To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of January of a given year and end on the thirty-first day of December of the same year.

9 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

10 Miscellaneous

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create five classes of shares, namely the class A1 ordinary shares, the class A2 ordinary shares, the class A3 ordinary shares, the class B1 preferred shares and the class B2 preferred shares, having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement pursuant to the ninth resolution.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A1 ordinary shares.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-six thousand five hundred fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 96,555.52) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 109,055.52).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue eight million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven (8,499,997) new class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) new class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) new class B1 preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

Fifth resolution
Subscription and Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the new class A1 ordinary shares, class A3 ordinary shares and class B1 preferred shares as follows:

Class and number of shares	share premium (EUR)	Amount paid in (EUR)
8,499,997 class A1 ordinary shares	10,660,470.50	10,745,470.47
1,083,333 class A3 ordinary shares	1,177,218.57	1,188,051.90
72,222 class B1 preferred shares	24,121,492.58	24,122,214.80
Total	35,959,181.65	36,055,737.17

The Shareholder further declared to fully pay in such shares by a contribution in cash in the amount of thirty-six million thirty thousand one hundred thirty-nine euro and twenty cents (EUR 36,030,139.20) (the "Contribution in Cash") and a contribution in kind the amount of twenty-five thousand five hundred ninety-seven euro and ninety-seven cents (EUR 25,597.97) consisting in a receivable of the same amount (the "Contribution in Kind").

In respect of the Contribution in Cash, the amount of thirty-six million thirty thousand one hundred thirty-nine euro and twenty cents (EUR 36,030,139.20) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

In respect of the Contribution in Kind, proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder further declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder also stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the 2,559,797 class A1 ordinary shares of nominal value EUR 0.01 each."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Thereupon the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment as described above.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to confirm that the amount of the Company's subscribed capital is set at one hundred nine thousand fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 109,055.52) represented by nine million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-seven (9,749,997) class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Seventh resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Efeu Invest S.à r.l."

Eighth resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

The Shareholder further resolved that the current financial year, which started on the first day of October 2011 shall end on the thirty-first day of December 2011.

Ninth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

As a consequence, the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Efeu Invest S.à.r.l. ".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers. In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at one hundred nine thousand fifty-five euro and fifty-two cents (EUR 109,055.52) represented by nine million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-seven (9,749,997) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"), one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares") and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares (the "Class B1 Preferred Shares"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The Company may further issue class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares") and class B2 preferred shares (the "Class B2 Preferred Shares"), which shall have the rights and privileges as set out in these Articles of Incorporation.

The Class A1 Ordinary Shares, Class A2 Ordinary Shares, and Class A3 Ordinary Shares shall collectively be referred to as the "Class A Ordinary Shares" and the Class B1 Preferred Shares and Class B2 Preferred Shares shall collectively be referred to as the "Class B Preferred Shares", and altogether the "shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

Shares may be transferred freely among shareholders but may not be transferred to non shareholders without the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Notwithstanding the foregoing provision, additional terms and conditions to those expressly stated in these Articles of Incorporation may be agreed in writing by the shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and these Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of the relevant shareholders' agreement.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of not more than seven (7) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A1 Ordinary Shares and Class B1 Preferred Shares are in issue, two (2) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A1 Ordinary Shares and Class B1 Preferred Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as Class A2 Ordinary Shares and Class B2 Preferred Shares are in issue, one (1) Manager shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A2 Ordinary Shares and B2 Preferred Shares (the "Class B Manager").

Managers who are neither Class A Managers nor Class B Managers shall be referred to as the "External Managers".

The Managers will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, provided however that a Class A Manager, a Class B Manager or an External Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. If and for so long as the Board of Managers is composed of External Managers, the Board of Managers shall appoint a chairman (the "Chairman"), who shall be (i) chosen among the External Managers upon proposal by a majority of the holders of Class A1 Ordinary Shares and Class B1 Preferred Shares and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least the Class A Managers and the Class B Manager, provided however that if no election is made within twelve (12) weeks as from the submission of a short list of candidates to the Board of Managers, the Chairman shall be elected at the simple majority of the Managers.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) days' notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required under a shareholders' agreement made between the Company and its shareholders, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers. However if the single shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company shall further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the

decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Unless otherwise provided by law, any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing more than three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of dividends, such dividends will be apportioned to the shareholders as follows:

(a) first, each holder of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive, each time *pari passu*, a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount corresponding, for each financial year, to ten percent (10%) of the sum of (i) its total contribution made to the Company to subscribe for his Class B Preferred Shares (i.e. nominal value plus share premium paid in, if any) and (ii) any accumulated but unpaid Preferred Dividend of past financial years,

(b) second, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distributions *pari passu* and *pro rata* to their shareholding in the Company,

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Preferred Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s)

or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares and the holders of the Class B Preferred Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any remaining share premium on the Class A Ordinary Shares and the Class B Preferred Shares), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares and the holders of the Class B Preferred Shares according to the rules of priority and proportions set out in article 22.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Triton II LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.922 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 octobre 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton II LuxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 844 du 23 avril 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.940 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création de cinq catégories de parts sociales, nommément les parts sociales ordinaires de catégorie A1, les parts sociales ordinaires de catégorie A2, les parts sociales ordinaires de catégorie A3, les parts sociales préférentielles de catégorie B1 et les parts sociales préférentielles de catégorie B2, ayant les droits et obligations privilégiés tels que prévus dans les statuts de la Société suite à leur refonte conformément au point 9 du présent ordre du jour.

2 Conversion des six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et des six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de catégorie A1.

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 96.555,52) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent neuf mille cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 109.055,52).

4 Émission de huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (8.499.997) parts sociales ordinaires de catégorie A1, d'un million quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et de soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

5 Acceptation de la souscription de ces parts sociales ordinaires de catégorie A1, parts sociales ordinaires de catégorie A3 et parts sociales préférentielles de catégorie B1 nouvellement émises, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-un euros et soixante-cinq centimes (EUR 35.959.181,65), par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1, parts sociales ordinaires de catégorie A3 et parts sociales préférentielles de catégorie B1 par un apport en numéraire et par apport en nature consistant en une créance.

6 Confirmation du montant du capital social souscrit de la Société à cent neuf mille cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 109.055,52) divisé en neuf millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.997) parts sociales ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7 Modification de la dénomination sociale de la Société en «Efeu Invest S.à r.l.».

8 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier janvier d'une année donnée et qu'il se termine le trente et un décembre de la même année.

9 Refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet social.

10 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer cinq catégories de parts sociales, nommément les parts sociales ordinaires de catégorie A1, les parts sociales ordinaires de catégorie A2, les parts sociales ordinaires de catégorie A3, les parts sociales préférentielles de catégorie B1 et les parts sociales préférentielles de catégorie B2, ayant les droits et obligations privilèges tels que prévus dans les statuts de la Société suite à leur refonte conformément à la neuvième résolution.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir les six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de catégorie A1.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 96.555,52) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent neuf mille cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 109.055,52).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (8.499.997) parts sociales ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Cinquième résolution
Souscription et Paiement

Ensuite, l'Associé a déclaré souscrire ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1, parts sociales ordinaires de catégorie A3 et parts sociales préférentielles de catégorie B1, comme suit:

Catégorie et nombre de parts sociales	Prime d'émission (EUR)	Montant payé (EUR)
8.499.997 parts sociales ordinaires de catégorie A1	10.660.470,50	10.745.470,47
1.083.333 parts sociales ordinaires de catégorie A3	1.177.218,57	1.188.051,90
72.222 parts sociales préférentielles de catégorie B1	24.121.492,58	24.122.214,80

Total 35.959.181,65 36.055.737,17

L'Associé a déclaré encore libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de trente-six millions trente mille cent trente-neuf euros et vingt centimes (EUR 36.030.139,20) (l'«Apport en numéraire») et par un apport en nature d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 25.597,97) consistant en une créance d'un montant identique (l'«Apport en nature»).

En ce qui concerne l'Apport en numéraire, le montant de trente-six millions trente mille cent trente-neuf euros et vingt centimes (EUR 36.030.139,20) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

En ce qui concerne l'Apport en nature, la preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport en nature est libre de tout privilège ou gage ou charge, comme applicable, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en nature à la Société, sans restrictions ou limites et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en nature est décrit et évalué (le «Rapport»), lequel Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des Apports en Nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.559.797 parts sociales ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

L'Associé décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement tel que décrit ci-dessus.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de confirmer que le montant du capital social souscrit de la Société s'élève à cent neuf mille cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 109.055,52) divisé en neuf millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.997) parts sociales ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Septième résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Efeu Invest S.à r.l.».

Huitième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier janvier d'une année donnée et qu'il se termine le trente et un décembre de la même année.

L'Associé a également décidé que l'exercice social en cours qui a commencé le premier octobre 2011 devra se terminer le trente et un décembre 2011.

Neuvième résolution

L'Associé a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, sans toutefois modifier la clause d'objet social. En conséquence, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination sociale «Efeu Invest S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance. Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun

effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à cent neuf mille cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes (EUR 109.055,52) divisé en neuf millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.997) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1»), un million quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3») et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

La Société peut en outre émettre des parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2») et des parts sociales préférentielles de catégorie B2 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2»), qui ont les droits et privilèges énoncés dans les Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 sont collectivement dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A» et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 sont collectivement dénommées les «Parts Sociales de Catégorie B» et ensemble les «parts sociales».

En plus du capital social émis, il peut être mis en place un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur chaque part sociale, en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales que la Société peut racheter aux associé(s), pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés sous forme de dividende ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Les parts sociales peuvent être cédées librement entre associés mais ne peuvent pas être cédées à des non-associés sans l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Nonobstant les dispositions précédentes, les dispositions supplémentaires à celles expressément indiquées dans les Statuts peuvent être convenues par écrit entre les associés dans un pacte d'associés, telles que, sans limitation, les restrictions de cession, les droits de sortie conjointe. Les cessions de parts sociales doivent être faites en conformité avec les dispositions supplémentaires et les Statuts. La Société est en droit de refuser l'enregistrement de toute cession de parts sociales, sauf cession faite en conformité avec les Statuts et en conformité avec les dispositions du pacte d'associés.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée

générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'un maximum de sept (7) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 sont émises, deux (2) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 et de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 (les «Gérants de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 sont émises, un (1) Gérant sera nommé à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 et de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants qui ne sont ni des Gérants de Catégorie A, ni des Gérants de Catégorie B sont dénommés les «Gérants Externes».

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, à condition toutefois qu'un Gérant de Catégorie A, un Gérant de Catégorie B ou un Gérant Externe ne puisse être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Si et aussi longtemps que le Conseil de Gérance sera composé de Gérants Externes, le Conseil de Gérance choisira un président (ci-après le «Président») qui sera (i) choisi parmi les Gérants Externes sur proposition de la majorité des détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A1 et de parts sociales préférentielles de catégorie B1 et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins les Gérants de Catégorie A et le Gérant de Catégorie B, à condition toutefois que si aucun choix n'est fait dans les douze (12) semaines à compter de la présentation d'une liste restreinte de candidats au Conseil de Gérance, le Président sera élu à la majorité simple des Gérants.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises par un pacte d'associés conclu entre la Société et ses associés, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. En cas d'égalité de voix, la voix du Président sera prépondérante.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants. Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En outre la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Sauf les cas prévus par les Lois, les comptes annuels et /ou les comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprise agréé, les opérations de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres comptables et comptes, peuvent, et doivent obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou le réviseur d'entreprise agréé, s'il y en a, sont nommés par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés, selon le cas, qui détermine le nombre des réviseurs et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles pour un nouveau mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de(s) l'associé(s), sauf dans les cas où le réviseur d'entreprise agréé peut, en vertu des Lois, ne peut être révoqué que pour motifs graves ou par accord mutuel.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Sauf disposition contraire de la loi, toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

En cas de distribution de dividendes, ces dividendes seront répartis entre les associés de la façon suivante:

(a) premièrement, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, a le droit de recevoir, à chaque fois pari passu, un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel») d'un montant correspondant, pour chaque année sociale, à dix pour cent (10%) de la somme de (i) sa contribution totale faite à la Société pour souscrire ses Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (à savoir la valeur nominale augmentée, le cas échéant, de la prime d'émission versée) et (ii) tout Dividende Préférentiel cumulé non payé des années sociales précédentes,

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution, pari passu et au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société,

étant entendu qu'à la fin de chaque année sociale, en l'absence de profits distribuables ou en cas de non distribution de dividendes pour cette année sociale, le Dividende Préférentiel s'accumulera and sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B à la prochaine distribution de dividendes suivant la manière décrite au point (a) ci-dessus.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris la prime d'émission restantes sur les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B selon les règles de priorité et de proportions prévues à l'article 22.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 octobre 2011. Relation: RED/2011/2192. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148441/757.

(110172213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Locamarine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.647.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011149985/10.

(110174086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Loriot Corp. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.279.

L'an deux mille onze, le quatre octobre.

Par-devant, Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

la société «BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «LORIOT CORP. S.A.-SPF» (la «Société») une société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social

au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 155.279, constituée suivant acte notarié en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2189 du 15 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2308 du 28 octobre 2010.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) à trente-six mille euros (EUR 36.000,-) prélevée sur une partie du poste «Résultats reportés» de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du poste «Résultats reportés» par un bilan intermédiaire au 15 septembre 2011, qui restera annexé aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'actionnaire décide de créer trente (30) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions et participant aux bénéfices à partir de ce jour.

Les nouvelles actions sont attribuées à l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-) divisé en trois cent soixante (360) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13485. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011149986/48.

(110174728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149987/10.

(110174648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Lov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.833.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LOV S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011149988/12.

(110174537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Lux Lettering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.530.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149991/10.

(110174278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Lux Repair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 133.134.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011149992/15.

(110174429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Luxhope A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 155.656.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 02/11/2011.

Référence de publication: 2011149995/10.

(110174564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.856.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Martine Linster, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represent the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.856, incorporated under the former name "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 1 August 2008, published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 of 2 September 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, dated 6 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°377 of 25 February 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 56,250 (fifty-six thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 110,000 (one hundred ten thousand euro) to an amount of EUR 166,250 (one hundred sixty-six thousand two hundred fifty euro) by the issuance of 880 (eight hundred eighty) new shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 68.21 (sixty-eight euro and twenty-one cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 56,250 (fifty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 450 (four hundred and fifty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 110,000 (one hundred ten thousand euro) to an amount of EUR 166,250 (one hundred sixty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 1,330 (one thousand three hundred thirty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 880 (eight hundred eighty) new shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 68.21 (sixty-eight euro and twenty-one cent).

All the 880 (eight hundred eighty) new shares to be issued have been fully subscribed and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 110,068.21 (one hundred ten thousand sixty-eight euro and twenty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 1,330 (one thousand three hundred thirty) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 166,250 (one hundred sixty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 1,330 (one thousand three hundred thirty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Martine Linster, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 septembre 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.856, constituée sous l'ancienne dénomination "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." selon acte de Maître Martine Schaeffer, alors de résidence à Luxembourg, du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 du 2 septembre 2008, modifié par acte de Maître Carlo Wersandt du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 377 du 25 février 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 110.000 (cent dix mille euros) à un montant de EUR 166.250 (cent soixante-six mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 880 (huit cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR 68,21 (soixante-huit euros et vingt et un cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 110.000 (cent dix mille euros) à un montant de EUR 166.250 (cent soixante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.330 (mille trois cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 880 (huit cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR 68,21 (soixante-huit euros et vingt et un cents).

Toutes les 880 (huit cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 110.068,21 (cent dix mille soixante-huit euros et vingt et un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 1.330 (mille trois cent trente) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 166.250 (cent soixante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.330 (mille trois cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Linster, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13131. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149989/146.

(110174097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

M.I.S.S. - Multimedia International System Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.516.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149996/10.

(110174186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

M.I.S.S. - Multimedia International System Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.516.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149997/10.

(110174187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.297.

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 a décidé d'accepter les démissions des administrateurs Joseph Collaro et Brigitte Stumm et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011150002/13.

(110174623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.
